



SANITAIRE / VENAISON

Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

Point de situation sanitaire Peste Porcine Africaine (PPA) en Europe au 17/06/2024

Les informations présentées dans cette note sont tirées du Bulletin de Veille Sanitaire Internationale de la Plateforme ESA, publié chaque semaine et consultable à l'adresse suivante : <https://www.plateforme-esa.fr/page/bulletin-hebdomadaire-de-veille-sanitaire-internationale> . Ce document fait un point sur la situation générale en Europe, puis fait un focus sur la situation en Italie et en Allemagne, les deux pays limitrophes de la France, et sur la Suède, où des cas de PPA sur sangliers sauvages ont été détectés en 2023 et où la situation semble désormais stabilisée.

Allemagne

Un cas de PPA sur un sanglier a été confirmé ce samedi 15 juin sur un sanglier dans le Land de Hesse (au Sud-ouest de Francfort), sur la rive Est du Rhin. Ce cas est très proche de Mayence ("Mainz" sur la rive Ouest du Rhin) situé dans le Land de Rhénanie-Palatinat. Ce sanglier a été trouvé près d'une route sur la commune de Rüsselsheim dans le district de Groß-Gerau située entre Francfort et Mayence, dans une zone plutôt urbanisée, assez éloignée des grands massifs forestiers.

Ce cas est situé à 100 kms de la frontière française (département du Bas-Rhin). Il s'agit d'un nouveau saut important de la PPA vers l'Ouest de l'Allemagne et d'un des cas les plus occidentaux avec ceux d'Italie du Nord. L'hypothèse émise pour la contamination du sanglier est l'abandon le long des routes de produits carnés infectés.

Une zone de restriction de 15 km autour de ce cas a été délimitée dans le Land de Hesse et s'étend dans le Land de Rhénanie-Palatinat.

Les principales mesures qui y sont prises sont :

- restriction sur les mouvements de porcins et de produits d'origine porcine et sur l'épandage de lisier
- interdiction générale de la chasse pour ne pas disperser les sangliers
- recherche intensive des cadavres de sangliers par chiens formés à la détection de cadavres de sangliers et drones, mise en place de points de collecte des cadavres, afin de déterminer dans quelle mesure la PPA s'est déjà propagée et si d'autres zones sont touchées.

Pour rappel, il faut impérativement faire passer à vos adhérents les messages-clés ci-dessous :

- Ne revenez pas de pays infectés avec des produits à base de porc

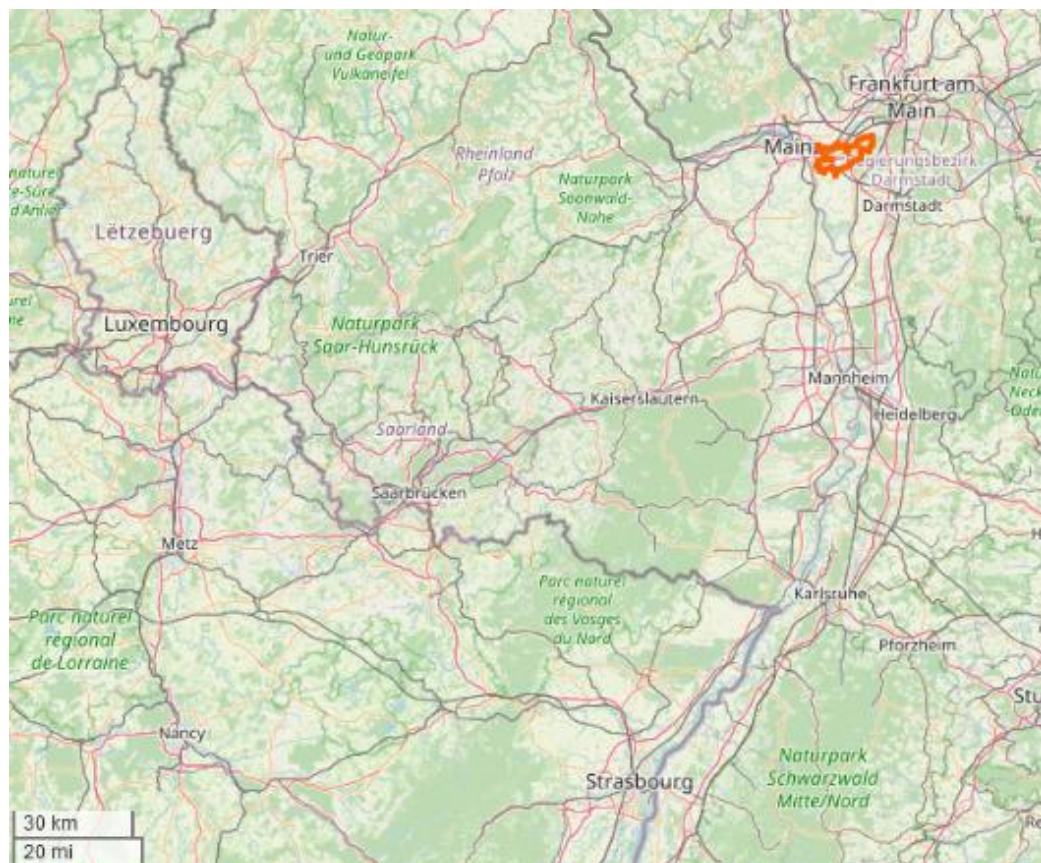


SANITAIRE / VENAISON

Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

- Ne jetez pas les restes alimentaires dans la nature
- Jeter les restes alimentaires dans des poubelles fermées et adaptées
- Signaler les cadavres de sangliers au réseau SAGIR (Fédération départementale des chasseurs ou Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité).





SANITAIRE / VENAISON

Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

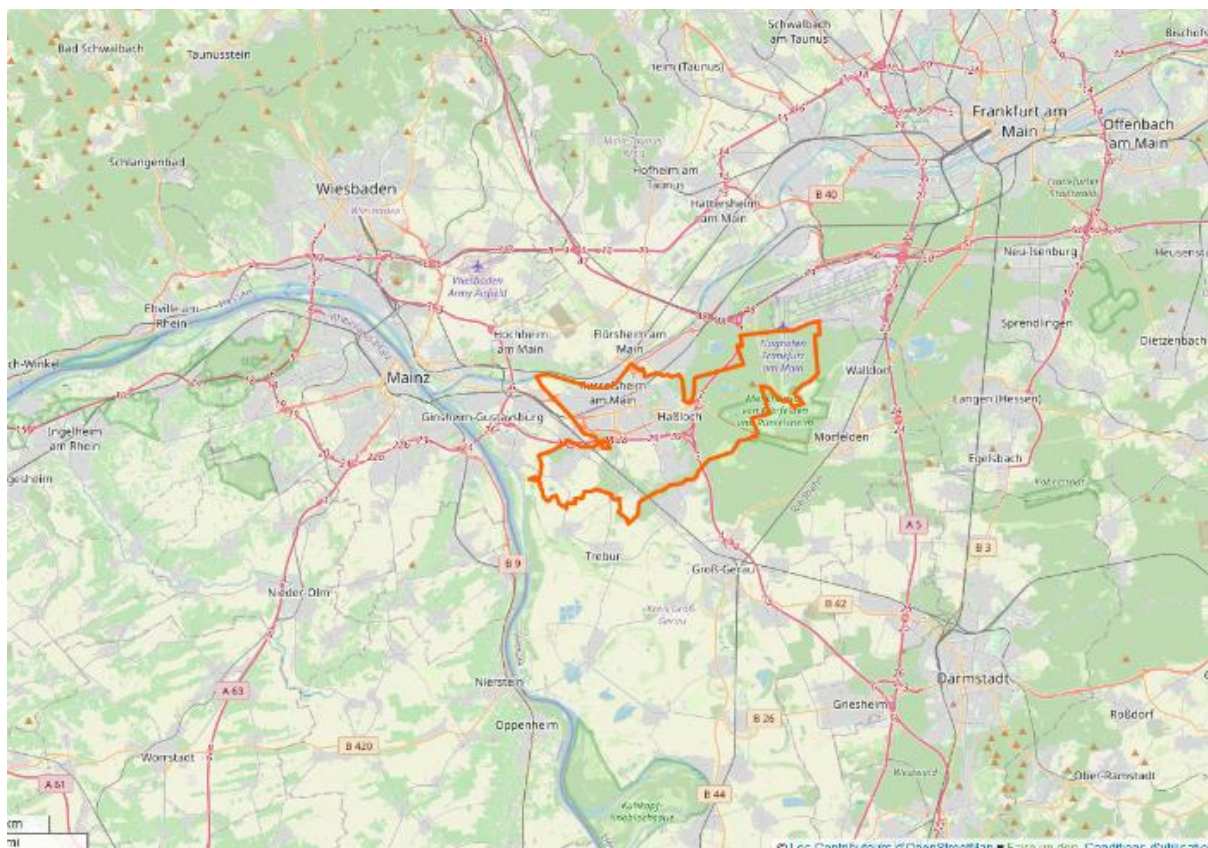


Figure 1 : Cartes de la zone où le sanglier positif PPA a été trouvé au Sud Ouest de Francfort.

D'autre part, depuis près de 10 ans, la PPA circule en Allemagne. Elle y est arrivée par la frontière germano-polonaise, où le virus circule encore plus ou moins activement. En effet, l'Allemagne toujours concernée par des déclarations de cas sauvages et, plus rarement, de foyers domestiques, très généralement dans une zone à cheval sur le Nord de la Saxe et le Sud du Brandebourg. Le nombre de nouvelles déclarations évolue en fonction des mois mais reste assez stable.

D'autre part, la zone située au Nord de la Pologne, le long de la frontière avec l'Allemagne fait l'objet de nombreux nouveaux sangliers trouvés morts de PPA. Le risque de passage de la frontière y semble donc plus élevé. Enfin le 10 juin, un foyer de PPA en élevage de porcs a été signalé, à 20 km de la frontière polonaise, dans un élevage de 3500 porcs.

Enfin, le foyer de PPA dans un élevage de porcs plein air à 6 km de la frontière française, détecté en mai 2022, a été complètement résolu, grâce à un signalement rapide et à l'abattage de tous les porcs de l'élevage. La zone infectée correspondante a été levée en octobre 2022.

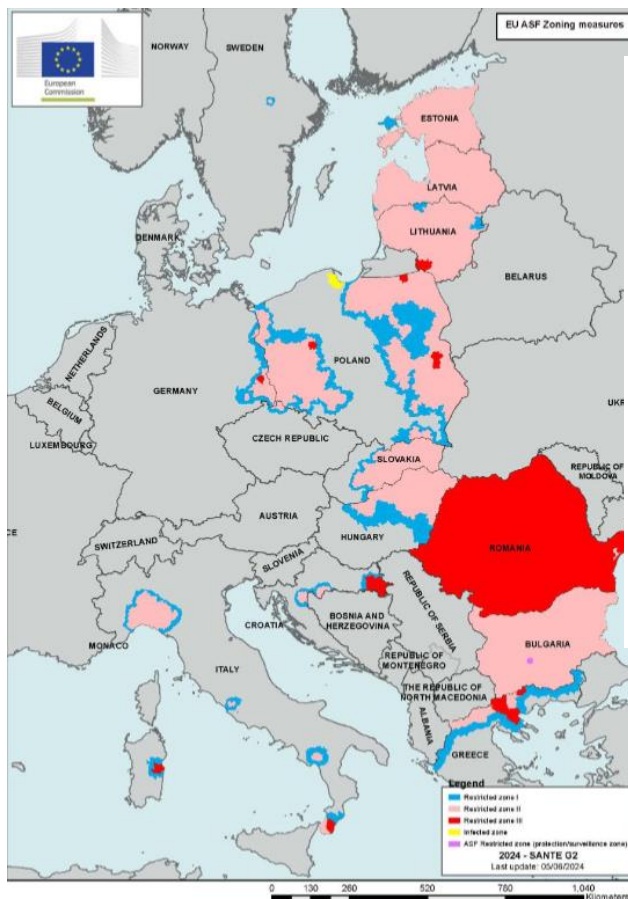


Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

Situation générale en Europe en avril 2024

La carte ci-dessous présente les zones réglementées vis-à-vis de la PPA en Europe.



Le zonage est réalisé en fonction du niveau de risque tenant compte de la situation épidémiologique :

- **Zone III rouge** : la maladie touche les exploitations porcines et plus ou moins la population de porcins sauvages (zone III) ;
- **Zone II rose** : la maladie ne touche que la population de porcins sauvages
- **Zone I bleu** : le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée

Figure 2 : Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 05/06/2024 (annexe du règlement 2023/594) (Source : site de la Commission européenne). (Les actualisations sont précisées dans l'annexe du règlement d'exécution 2023/1643 modifié par la Règlement d'exécution (UE) 2023/1485 de la Commission du 17 août 2023).

Les deux cartes ci-dessous (figures 3 et 4) présente les concentrations de foyers domestiques (carte du haut, figure 3) et de cas en faune sauvage (carte du bas, figure 4) entre le 1^{er} juillet 2023 et le 21 avril 2024. Cela permet de montrer que certains pays réussissent à maintenir un nombre peu important de foyers domestiques malgré la forte présence du virus dans la faune sauvage, et que d'autres en revanche, connaissent un nombre de foyers domestiques qui doit compliquer fortement l'éradication de la maladie.



Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

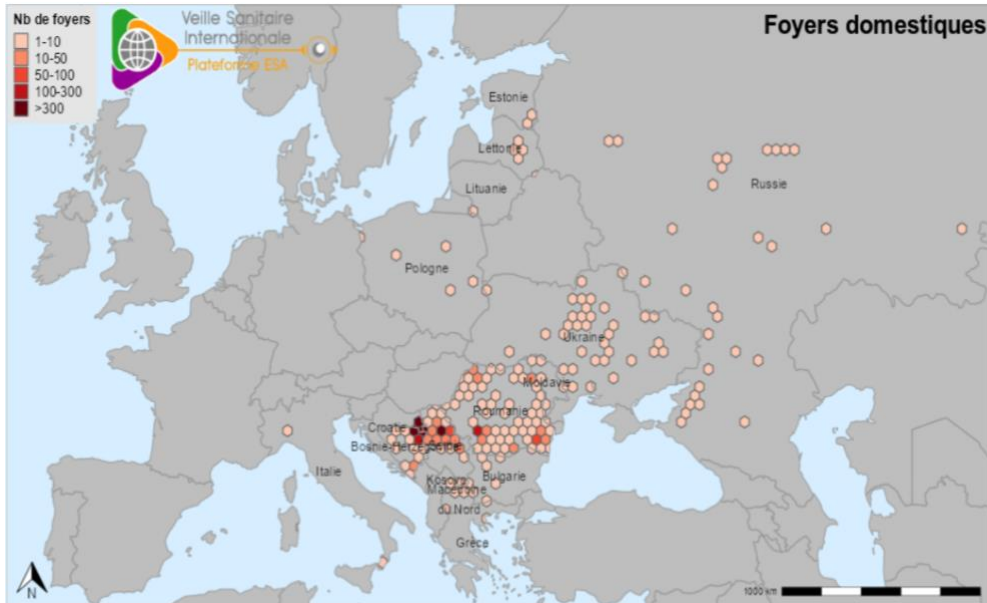


Figure 3 : Concentration des foyers domestiques de PPA en Europe détectés entre le 01/07/2023 et le 21/04/2024 (source : Commission européenne ADIS le 22/04/2024 et WAHIS-OMSA le 15/04/2024)

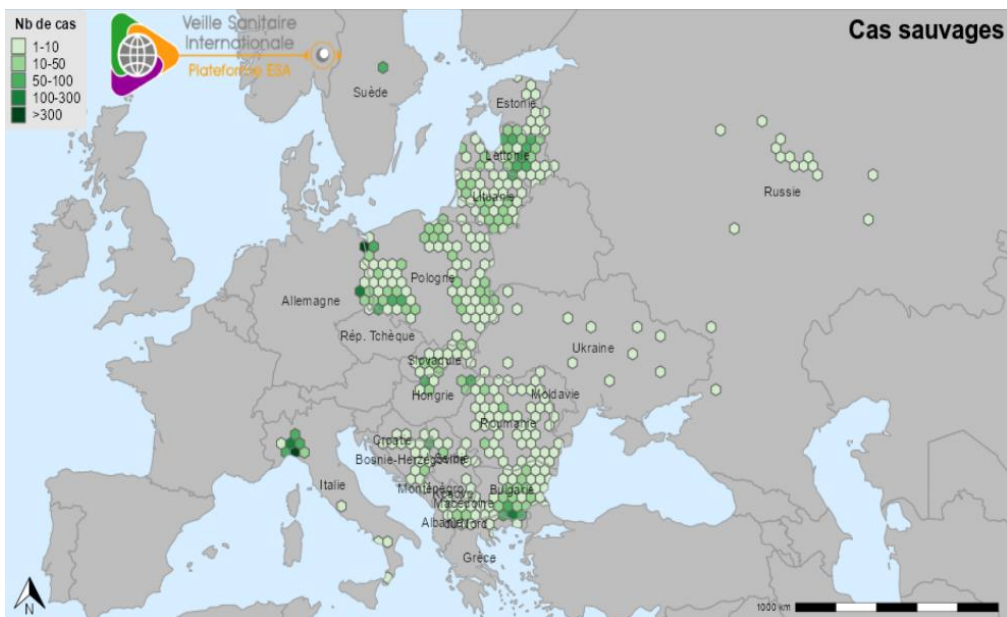


Figure 4 : Concentration des cas en faune sauvage de PPA en Europe détectés entre le 01/07/2023 et le 21/04/2024 (source : Commission européenne ADIS le 22/04/2024 et WAHIS-OMSA le 15/04/2024)

Italie

En Italie, cinq zones infectées avec présence du virus de génotype II sont présentes et décrites ci-dessous.



SANITAIRE / VENAISON

Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

- En Piémont, Ligurie, Lombardie : 1^{ère} détection en janvier 2022. La détection de nouveaux cas de sangliers continue à se maintenir à un niveau élevé. On enregistre en moyenne plus de 1000 cadavres de sangliers positifs par an. Le cas le plus proche de la frontière française reste le cadavre détecté le 01/05/2023 sur la commune de Cairo Montenotte, qui se trouve à environ 55km.
- Dans le Latium : un foyer détecté au sein d'une basse-cour en juin 2022 a été suivi par le signalement de cadavres de sangliers positifs. Les analyses génétiques montrent que la souche virale présente est assez éloignée de celle d'Italie du Nord, ce qui plaiderait pour une introduction à partir d'une source différente.
- En Calabre : 1^{ère} détection sur un sanglier en avril 2023, six foyers domestiques et 14 sangliers sauvages ont ensuite été signalés entre avril et juillet 2023. Puis, un dernier sanglier positif a été signalé en novembre 2023.
- En Campanie : 1^{ère} détection en mai 2023, puis 25 autres sangliers ont été détectés entre mai et juillet 2023. Puis après six mois sans aucune détection, un nouveau sanglier positif a été signalé en janvier puis un en avril 2024.
- En Sardaigne : le génotype I y circulait de façon enzootique (et sans occasionner de surmortalité importante) depuis 1978. Le dernier cas sauvage lié à ce génotype I date de décembre 2022. Mais en septembre 2023, le 1^{er} foyer de PPA lié au génotype II (celui qui circule sur le continent et occasionne plus de mortalité) est déclaré dans un élevage de porcs.

Dans ces régions la mise en place de mesures de gestion a été annoncée. Elles consistent en : un dépeuplement préventif des élevages, la formation des chasseurs à la biosécurité dans les zones concernées, ainsi que le renforcement de la surveillance et la réduction des populations de sangliers.

France

Il n'y a toujours aucun cas ou foyer déclaré en France au 30/04/2024.

Le Bas-Rhin est rapidement repassé au niveau de surveillance 2A à la suite de l'absence de détection de cadavre de sanglier positif à la PPA autour du foyer allemand proche de la frontière de mai 2022.

Les départements frontaliers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes Maritimes, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes) sont en niveau 2B, c'est-à-dire que la **surveillance** y est **renforcée** par la volonté **de collecter le plus de sangliers possibles dans la zone frontalière de l'Italie**. Pour cela, des chasseurs, collecteurs de terrains ont été formés à la biosécurité renforcée et un réseau de collecte a été organisé. Cette surveillance renforcée se traduit par une nette augmentation des cadavres de sangliers collectés localement. Un bilan de la chasse au sanglier est réalisé à mi saison et en fin de saison par les FDC concernées en lien avec la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA afin de suivre les prélèvements réalisés dans les communes les plus proches de la frontière.



SANITAIRE / VENAISON

Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 17 juin 2024

Focus l'arrivée de la PPA sur sangliers sauvages en Suède

Le 7 septembre 2023 la Suède a déclaré pour la première fois la détection de virus de la PPA sur un cadavre de sanglier trouvé le 27 août 2023, à Fagersta, dans une zone centrale du pays. Rapidement, d'autres sangliers ont été trouvés morts sur le même site. Les autorités suédoises ont alors mis en place de la surveillance renforcée, en s'appuyant fortement sur les chasseurs, afin de détecter les cadavres de sangliers pour pouvoir définir au mieux les contours de la zone infectée. Les restrictions prévues par la réglementation européenne ont été mises en place dans ces zones (en résumé : interdiction des activités humaines dans la zone infectée, surveillance et mesures de biosécurité renforcées autour).

La zone de Suède concernée par cette infection fait partie des zones forestières avec des densités de sangliers assez élevées, proches de celles des Etats baltes. Au vu de la situation centrale de cette zone, le virus y aurait été introduit par le biais des activités humaines.

En avril 2024, 61 sangliers positifs à la PPA ont été détectés dans cette zone. Le 3 avril 2024, un nouveau cas sauvage a été détecté à Fagersta le 03/04/2024, après plus de quatre mois sans aucune détection, mais il semblerait que le cadavre est ancien et sa mort est datée d'août 2023.